



Mémoire pour l'obtention du Master 1
Professionnel Sport et Société



**LA PRISE EN COMPTE DE L'OBÉSITÉ DANS
UN PROJET À ÉCHELLE LOCALE
MISSION AU SEIN DE PROFESSION SPORT**

Caroline VALDENAIRE

Sous la direction de Max TUDEZCA, maître de stage

et de Gilles VIEILLE-MARCHISET, responsable universitaire

Année Universitaire 2007-2008

***Mémoire pour l'obtention du
Master 1 Professionnel Sport et Société***

Descriptif de ma mission au sein de l'association Profession Sport Doubs, de ses enjeux et de leur prise en compte.

Stage sous la direction de Max TUDEZCA, directeur adjoint de Profession Sport Doubs, et de Gilles VIEILLE-MARCHISET, responsable du Master.

Semestre 2
Année Universitaire 2007-2008

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mon tuteur professionnel, Monsieur Max TUDEZCA, qui m'a permis d'effectuer ce stage dans une structure aussi riche que PROFESSION SPORT.

Je remercie ensuite Monsieur Gilles VIEILLE-MARCHISET, responsable du Master Sport et Société, et tuteur universitaire.

Merci également à tout le personnel de la Maison des Métiers de la Ville de Montbéliard, à leur sympathie et à leur accueil. Toutes les conditions de travail et de confort étaient réunies, ce qui fut très appréciable.

Table des matières

INTRODUCTION	7
 <u>PREMIÈRE PARTIE</u>	8
 I. STRUCTURE D'ACCUEIL	9
1. Analyse interne :	9
a. Statut	9
b. Mission	9
c. Les trois pôles de l'association	9
d. Orientations	10
e. Place nationale de Profession Sport Doubs	10
f. Organigramme de Profession Sport	10
2. Analyse externe :	12
a. Les pouvoirs publics	12
b. Les partenaires financiers	12
c. Le public	12
3. Mission	13
 II. SWOT	14
 III. PROBLÉMATIQUE	15
 <u>DEUXIÈME PARTIE</u>	16
 I. CONCEPTION DU PROJET : DIAGNOSTIC DES OPPORTUNITÉS	17
1. Obésité : un phénomène de société	17
a. Définition	17
b. Constats et études	18
c. Les premières mesures nationales	20
d. Autres mesures et acteurs impliqués	21
2. Cible du projet	22
a. Territoire	22
b. Public	22
c. Destinataires	23
3. Le choix des outils	25

II.	CONCEPTION DU PROJET : DIAGNOSTIC DES MENACES.....	28
1.	L'âge et le sexe.....	28
2.	Milieu social	29
3.	Niveau de diplôme.....	31
4.	Pratique physique	31
5.	Prise en compte de la santé.....	32
III.	PLAN D'ACTION POUR UN PROJET ACTEUR.....	34
1.	Principes d'action.....	34
a.	Précocité	34
b.	Globalité & Complémentarité.....	34
c.	Cohérence & Evolutivité	34
d.	Respect de l'individu	35
e.	Partenariats & Collaboration	35
f.	Mise en œuvre	35
g.	Décentralisation.....	35
h.	Délégation.....	35
i.	Pérennité	36
j.	Evaluation des programmes.....	36
k.	Evaluation des coûts	36
l.	Recherche	36
m.	Information & Adaptation de l'offre	36
2.	Pérenniser un projet.....	37
a.	Poursuivre la prise de conscience : informer	37
b.	Prévenir & soigner : outils de prévention simples et accessibles.....	38
c.	En amont de la prévention : intégrer les enjeux dans l'ensemble des politiques actrices, système de soins et surveillance, recherche	38
	CONCLUSION.....	40
	<u>BIBLIOGRAPHIE.....</u>	41
	<u>ANNEXES</u>	I

INTRODUCTION

J'ai choisi d'effectuer mon stage de première année de Master au sein de l'association Profession Sport Doubs pour plusieurs raisons. Tout d'abord, son implantation récente dans l'Aire Urbaine du Pays de Montbéliard et de Belfort, à la Maison des Métiers de la Ville de Montbéliard, m'a laissé penser que de nombreux projets étaient en prévision. De plus, l'association et les objectifs qu'elle poursuit correspondent tout à fait à mon projet professionnel : participer à la vie socioculturelle et à l'insertion au travers du loisir, sportif en l'occurrence. Enfin, l'intérêt qu'a montré M. Tudezca lors de notre entretien a fini de me convaincre pour choisir ce stage.

Le projet qui m'a été confié a également constitué une réelle opportunité : élaborer, en autonomie complète, un programme d'activités reliant sport et santé, afin de participer à l'endiguement de la prévalence de l'obésité juvénile représentant un champ actuel et d'importance. Ce sujet m'a permis de réfléchir aux tenants et aboutissants d'un phénomène de société, tout en ayant la possibilité d'étudier l'impact d'une action sur celui-ci.

Ceci a impliqué une démarche de diagnostic importante, dans les domaines de sociologie, de politique et de management de projet, mais également l'utilisation d'outils informatiques pour promouvoir l'action (communication) et programmer l'intervention sur la période estivale.

Cette expérience s'est voulue très enrichissante pour moi sur le plan professionnel, mais également personnel.

PREMIÈRE PARTIE

I. STRUCTURE D'ACCUEIL

1. Analyse interne :

a. Statut



Profession Sport Doubs est une association loi 1901, créée à la suite d'une demande Nationale du Ministère de la Jeunesse et des Sports en 1990.

b. Mission

Sa mission principale consiste en la structuration du marché de l'emploi sportif, culturel et d'animation. Elle passe par des formations, aides, conseils, par une mise en relation d'un réseau de professionnels et d'un tissu sportif toujours plus fourni. À ce jour, 78 départements bénéficient du dispositif Profession Sport.

c. Les trois pôles de l'association

Profession Sport Doubs se compose de trois pôles :

- **Pôle Emploi** : mise à disposition de personnel (dont Profession Sport est l'employeur unique), accompagnement de création d'emploi, formations...
- **Pôle Action Prévention** : Maison des Sports et de l'Insertion (projets sportifs, centre de loisir sans hébergement...), centres de vacances et stages sportifs...
- **Pôle Ressources** : accompagnement et conseil à destination des bénévoles dans le cadre du Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles (CRIB), accompagnement des collectivités (projets sportifs ou socio-éducatifs...).

d. Orientations

Profession Sport Doubs intervient également sur le Territoire de Belfort qui ne possède pas ce dispositif, et tend à accentuer son développement dans ce département.

e. Place nationale de Profession Sport Doubs

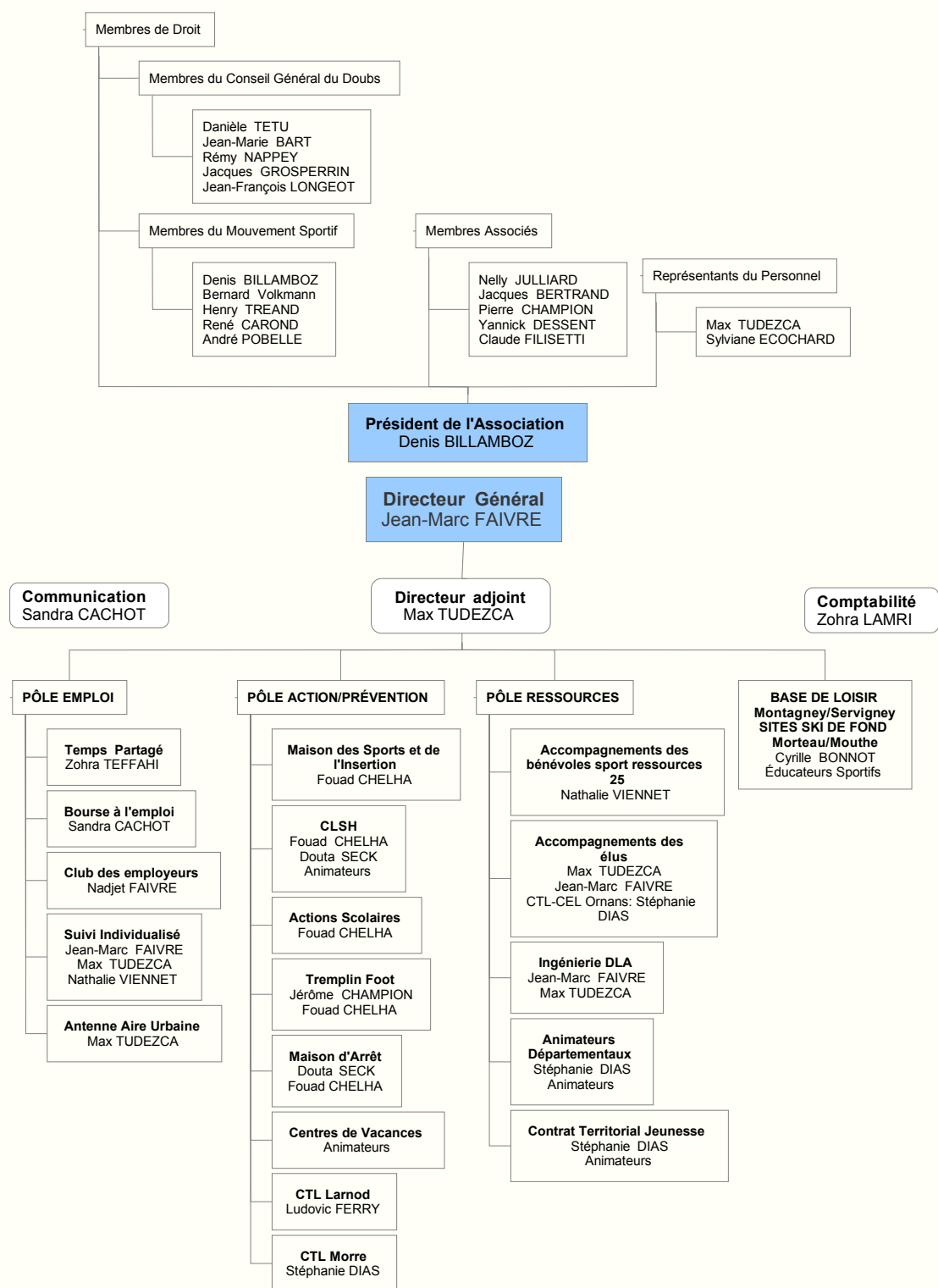
En 2007, les 574 salariés à Profession Sport Doubs ont représenté 4% du nombre de salariés au niveau national, sur un volume horaire représentant 10% du volume national. Profession Sport Doubs représente 6% de la masse salariale brute nationale.

On peut donc remarquer que l'association est très active par rapport à sa taille et à celle du département : elle est très bien positionnée nationalement.

f. Organigramme de Profession Sport

Conseil d'Administration

Équipe Administrative



2. Analyse externe :

a. Les pouvoirs publics

La structure est en partie dépendante des pouvoirs publics et de leur politique : son Conseil d'Administration se compose, entre autres, de membres du Conseil Général du Doubs et du Mouvement Sportif.

Ses missions et objectifs dépendent donc en partie des orientations politiques données aux Conseils Généraux du Doubs et du Territoire de Belfort.

b. Les partenaires financiers

Ses partenaires financiers sont les suivants :

- l'Union Européenne
- le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports
- le Conseil Régional de Franche-Comté
- la Direction Régionale de Jeunesse et Sports Franche-Comté
- le Conseil Général du Doubs
- le Comité Départemental Olympique et Sportif du Doubs
- la ville de Besançon
- la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon.

c. Le public

Le public visé par les interventions de Profession Sport est multiple :

- les bénévoles d'associations (notamment par le réseau du CRIB) : information, conseil, aide... ;
- les collectivités (notamment par le Dispositif Local d'Accompagnement) : aide, conseil, diagnostic... ;
- le public de proximité (centres de loisirs avec et sans hébergement) : accueil tout public à la MSI de Planoise, sur les bases de loisirs... ;
- les professionnels : formation, emploi...

3. Mission

Ma mission au sein de Profession Sport à Montbéliard consiste à élaborer, d'après une commande définie¹, un programme d'activités sportives d'été, à destination des jeunes de 6 à 16 ans (garçons et filles), et sur le thème du sport et de la santé.

Par santé, nous avons choisi de privilégier l'axe nutrition/obésité, car de récentes études ont montré que l'Est de la France était très touché par la prévalence de l'obésité juvénile². Il nous est donc paru important de chercher à œuvrer dans ce sens par ce projet.

Celui-ci s'adresse au département du Territoire de Belfort en particulier, département qui ne bénéficie que depuis peu des services de Profession Sport.

L'action repose sur l'utilisation d'outils concrets pour mettre en avant les bienfaits du sport sur la santé. Cette intervention est proposée aux structures d'accueil de jeunes durant la période estivale, ainsi qu'aux communes pouvant accueillir le dispositif.

Ma mission comprend également la détermination des modalités d'accès au projet (prix, organisation...), l'établissement du budget prévisionnel, l'élaboration des fiches de postes et d'une partie du recrutement du personnel, et, enfin, la réalisation des supports de communication.

Après l'élaboration du programme, j'assure également la promotion de cette action, par le mailing et les rencontres avec les directeurs de structures et/ou les maires des communes intéressées.

Ce projet a obtenu une subvention du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, à hauteur de 12 000 €.

¹ Annexe 1 : Commande du projet.

² *Cycle Triennal d'enquêtes en milieu scolaire : enquêtes 1999-2000 (grandes sections), 2000-2001 et 2003-2004 (troisièmes), 2001-2002 (CM2)*, Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, (DREES).

II. SWOT

Après cette analyse de la structure et de la mission qui m'a été confiée, nous allons utiliser le SWOT afin de mettre à jour les forces, faiblesses, opportunités et menaces se présentant pour le projet :

Avantages	Inconvénients
• S'adresse aux centres de vacances et communes • Public déjà présent dans un centre • Opération originale	• Les centres ont déjà une politique de sensibilisation à la santé dans leurs projets pédagogiques • Le prix ne doit pas être un frein • Remplir le calendrier sur la période (nombre de centres ou communes intéressées)
Opportunités	Menaces
• Les communes éloignées peuvent s'intéresser à un projet comme celui-là • Possibilité de revenir plusieurs fois dans le même centre en semaines différentes • Possibilité de programmer des interventions à Montagney-Servigney en cas de vide dans la programmation • Contexte social favorable à ce genre d'initiatives • Partenariat avec l'INPES : plus de visibilité et affiliation importante • Possibilité de reprendre le projet pour le faire perdurer dans les autres structures de l'association	• S'ajoute aux nombreuses communications et actions existantes sur la santé • Nombre d'inscrits dans les centres en question (trop ou pas assez ?) • Pas de renouvellement de la collaboration sur la période • Météo et lieux d'intervention différents à chaque fois

III.PROBLÉMATIQUE

Aux vues de la commande, de la mission et de la structure d'intervention, il apparaît que le problème central de ce stage est la santé, et plus particulièrement, l'obésité. Sa détection, sa prévention et sa prise en charge représentent des points forts non négligeables dans le cadre de l'élaboration d'une action.

Ce phénomène, assez récent en France, est une vraie maladie dont on commence à faire état. Un programme d'activités sportives peut jouer un rôle intéressant dans la sensibilisation vers les jeunes, mais il doit être conçu de manière à englober le problème dans sa totalité et dans toutes ses composantes.

L'enjeu principal d'une action de lutte contre l'obésité dépasse largement ses seules attributions. Une seule action isolée comme celle de notre projet ne peut constituer un outil efficace à long terme, s'il ne fait pas partie d'une volonté globale. L'obésité est un fléau qui s'étend à l'ensemble d'une société, il semble donc incontournable d'impliquer l'ensemble des acteurs.

- *Comment une action isolée peut-elle agir sur un phénomène global de société ?*
- *Quels doivent être les impératifs pour espérer poursuivre les objectifs du projet ?*
- *Quelles perspectives pour Profession Sport dans un tel projet ?*

Nous émettrons l'hypothèse que pour concevoir, appliquer et pérenniser un projet d'animations sportives dont l'enjeu, l'obésité, constitue un phénomène général de société, il est indispensable d'effectuer un diagnostic complet et d'envisager une collaboration multisectorielle.

Nous étudierons *dans un premier temps* les opportunités permettant la conception du projet, à savoir, un sujet « porteur », un public sensible et des outils concrets. *Dans un second temps*, nous aborderons les menaces liées au projet, d'un point de vue sociologique, qui peuvent nuire à l'atteinte des objectifs de l'action. Enfin, *dans un dernier temps*, nous essaierons de définir des principes d'action pouvant amener à ce que le projet perdure et soit acteur dans la lutte contre l'obésité.

DEUXIÈME PARTIE

I. CONCEPTION DU PROJET : DIAGNOSTIC DES OPPORTUNITÉS

L'élaboration du projet doit impérativement tenir compte de son enjeu principal, l'obésité, rapportée au contexte dans lequel s'inscrit l'action : le territoire, le public ou encore les outils à utiliser.

1. Obésité : un phénomène de société

Ce projet s'enracine dans le secteur de la santé et du sport. Le sport, ici, ne sera qu'un support servant à mettre en avant la santé, et plus particulièrement, les bienfaits liés à la pratique physique. Le but de l'action est de participer à l'endiguement de la prévalence de l'obésité chez les jeunes.

a. Définition

De nombreuses études réalisées ces dernières années ont pointé du doigt la prévalence de l'obésité dans la société française, et ce, dès le plus jeune âge.

Il convient tout d'abord de définir l'obésité : « **état caractérisé par un excès de masse adipeuse répartie de façon généralisée dans les diverses zones grasses de l'organisme³** ».

Le plus souvent, l'obésité est appréciée par le poids mais il faut noter qu'il n'y a pas de stricte équivalence entre poids et obésité puisque dans le poids interviennent, outre la masse grasse, le tissu osseux, l'eau et le muscle.

L'obésité est définie par un **Indice de Masse Corporelle (IMC)** (ou *Body Mass Index - BMI*). L'IMC est calculé en divisant le poids de la personne par le carré de

³ Dictionnaire de Médecine Flammarion.

sa taille (Kg / m²). Entre 25 et 30, on parle de pré obésité. Si cet indice est supérieur ou égal à 30, l'individu est considéré comme obèse. A partir de 40, on parle d'obésité morbide. C'est le seuil à partir duquel on risque de voir apparaître une morbidité secondaire à différents types de complications.

On distingue surpoids et obésité, l'obésité étant un surpoids devenant dangereux pour la santé.

b. Constats et études

La prise de conscience de l'urgence de la situation est nationale, et beaucoup d'instituts ont réalisé des enquêtes sur la question.

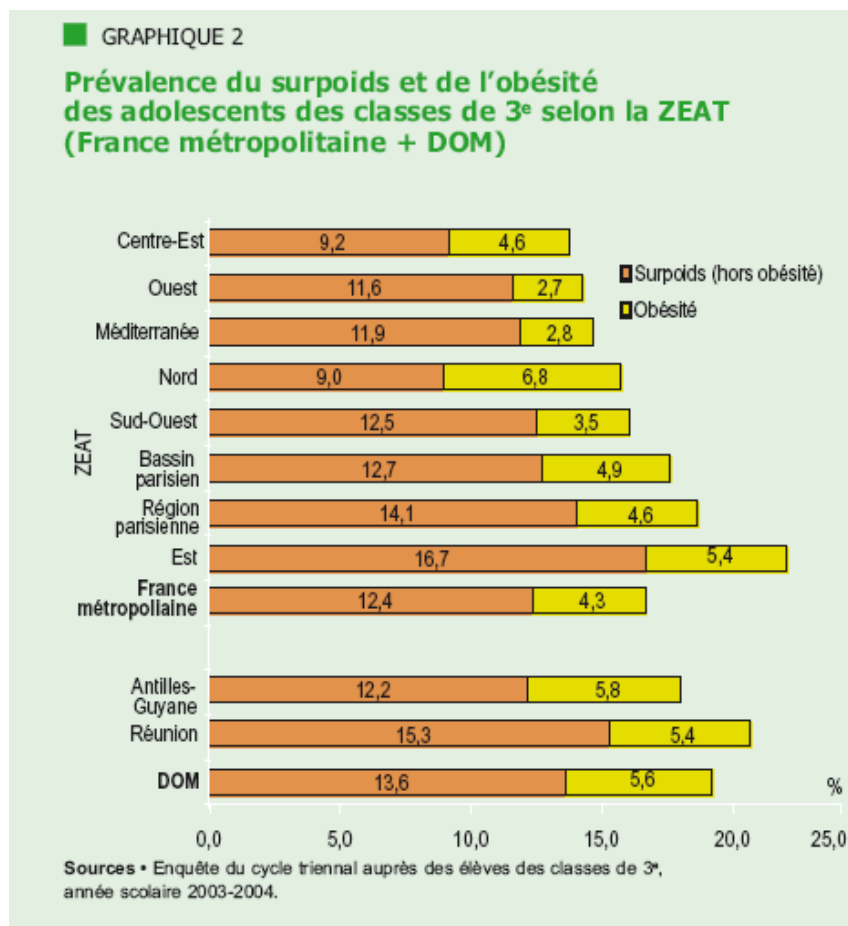
Nous nous appuierons ici essentiellement sur une enquête menée par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, sur la santé des enfants scolarisés en grande section de maternelle, en CM2 et en Troisième⁴.

Tout d'abord, alors que les « *prévalences du surpoids global et de l'obésité étaient respectivement de 13,6% et 3,3% à 5-6 ans⁵* », on peut remarquer que ces pourcentages augmentent alors de 2,9% et 1% à l'âge de 14-15 ans (en classe de troisième).

Ensuite, il apparaît clairement que certaines régions sont plus touchées que d'autres par l'obésité, et **l'Est** de la France ainsi que **l'Outre-Mer** arrivent en tête : c'est la composition sociale des régions qui influence l'obésité, et non réellement, le lieu de résidence en lui-même. Par composition sociale, on entend le type de secteur dominant (industrie, services etc...) et les milieux sociaux des populations (favorisés, défavorisés...).

⁴ Enquête de la DREES, *Op.Cit.*

⁵ GUIGNON N., (2007), « La santé des adolescents scolarisés en classe de troisième en 2003-2004, Premiers Résultats » in *Études et Résultats*, Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques, n°573, p.2.



Fort de ces constats, Profession Sport a souhaité placer la santé au centre d'actions de prévention. La **Maison des Sports et de l'Insertion (MSI)** à Planoise (Besançon) a déjà œuvré dans ce sens, en travaillant de concert avec **REPOP-FC**⁷. La collaboration entre les deux entités consiste en l'animation d'ateliers ludiques tout au long de l'année à destination des enfants et avec l'aide de diététiciens. REPOP-FC a obtenu l'agrément du Plan National Nutrition Santé⁸, et s'appuie sur des documents simples et concrets pour parents et enfants.

Pour le projet de l'été 2008, Profession Sport a souhaité innover vers le Territoire de Belfort. Mais cette action devrait être pérennisée ensuite au sein des

⁶ GUIGNON N., p.5, *Ibid.*

⁷ Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité en Franche-Comté.

<http://www.repop-fc.com>

⁸ <http://www.mangerbouger.fr>

infrastructures permanentes de l'association, telles que la MSI ou encore les centres d'accueil de loisirs.

Cette enquête, ainsi que de nombreuses études sur la santé des français, nous montrent combien le problème est important. Aujourd'hui on qualifie l'obésité de « fléau du XIX^{ème} siècle ».

c. Les premières mesures nationales

Au niveau national, depuis la centration sur ce problème de société, de nombreuses mesures ont été mises en place, et principalement, le Plan National Nutrition Santé (PNNS) par l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES).



Il consiste en l'information à grande échelle sur les risques de santé liés principalement à l'alimentation et à la sédentarité, par le biais de slogans, publications, documents supports, mais aussi actions de prévention et soutien d'actions⁹.

Dans ce cadre, nous avons décidé de solliciter le PNNS pour être reconnus comme acteurs de santé. Cette collaboration, sous forme d'une affiliation, permettrait l'utilisation du logo (ci-dessus) et des supports d'informations réalisés par l'INPES.

Cette affiliation pourrait être un véritable bonus pour Profession Sport et le projet, puisqu'elle est valable pendant un an, reconductible, et qu'elle conférerait un statut de professionnel de la santé à l'association, validant son action par des experts nationaux. Du point de vue de l'image véhiculée à la fois par le projet et l'association, la collaboration avec l'INPES serait un élément important.

⁹ <http://www.mangerbouger.fr>

d. Autres mesures et acteurs impliqués

Sous l'impulsion du PNNS, de nombreuses initiatives ont été prises, et ce, à tous les niveaux : national, régional, local... De nombreux programmes ou animations ont été initiés par les professionnels de santé mais pas seulement : on a pu constater l'implication de la communauté éducative, des acteurs sociaux, des responsables politiques ou encore décideurs économiques. La recherche s'est centrée sur ce domaine. Les instances européennes ont également réagi.

Certaines cantines d'écoles ont revu leurs menus, des centres d'accueil d'enfants ont adapté leurs contenus et projets pédagogiques... Une prise de conscience collective a été effectuée. La plupart des actions a privilégié le diagnostic de l'obésité, sa prévention et sa prise en charge.

La multiplication des acteurs et des offres a pu provoquer un effet de surcharge et d'illisibilité des différentes interventions. Un problème de cohérence peut se poser face à cet amoncellement de propositions. Il ne faut cependant pas regretter cette prise de conscience, mais souhaiter qu'elle puisse persister sur le long terme.

2. Cible du projet

a. Territoire

Comme nous l'avons vu dans l'enquête précédente, l'Est de la France est particulièrement touché par le phénomène de l'obésité. Le choix d'une intervention dans le Territoire de Belfort est donc très adapté.

L'étude préalable menée sur le département révèle une répartition des différents secteurs telle que :

- Industrie 12,6%
- Construction 12,5%
- Commerce et réparations 27,7%
- Services 47%

(Source Conseil Général du Territoire de Belfort¹⁰).

Si les services prédominent, ils restent en marge de leur proportion nationale¹¹. Le département est encore fortement dépendant des secteurs industriels et de construction. La population du département est donc hétérogène, et répartie entre milieu très favorisé (cadres supérieurs...) et milieu populaire (ouvriers...).

b. Public

Le public-cible de l'action est la population jeune de 6 à 16 ans, avec laquelle la prévention est le mot d'ordre. Fortement touchés, ce sont pourtant les enfants qui ont le plus de chances de pouvoir agir contre l'obésité. De plus, enfants et adolescents sont un public réceptif, les publicitaires les ont assignés au rang de « *meilleur vendeur* »¹². Ils mémorisent davantage les messages et slogans qu'ils entendent ou voient, et sont directement influencés par eux. On a d'ailleurs

¹⁰ <http://www.cg90.fr>

¹¹ INSEE, *Enquêtes emploi du 1er au 4ème trimestre 2006 et comptes nationaux - Base 2000*, juin 2007, <http://www.insee.fr>.

¹² BRUNE F., (2004), « La nécessaire réglementation de la publicité : De l'enfant-roi à l'enfant-proie », in *Le Monde Diplomatique*, n°606, p.3.

souvent pointé du doigt la publicité comme cause indirecte de l'obésité chez les jeunes, induisant une partie de leurs comportements alimentaires.

Les enfants du Territoire de Belfort constituent donc une cible intéressante pour le projet.

c. Destinataires

Les destinataires de l'action sont les centres d'accueil avec et sans hébergement du Territoire de Belfort, ainsi que les communes pouvant accueillir l'intervention¹³. Le choix s'est porté sur eux afin de leur proposer une action pouvant s'intégrer facilement à leurs programmes pédagogiques, et, pour les communes, une façon d'œuvrer pour une cause sensible en n'oubliant pas les adolescents n'ayant pas accès aux centres aérés.

Nous pouvons constater qu'ils sont assez bien répartis sur le territoire, ce qui nous permettra de toucher une grande part de la population jeune du département¹⁴.

Il semble donc que la cible du projet ait été clairement définie et soit adaptée pour recevoir une action sport et santé.

¹³ Annexe 2 : mailing des bénéficiaires de l'action.

¹⁴ Voir objet 2, page 17.

Objet 2 : Répartition des centres d'accueil avec et sans hébergement dans le Territoire de Belfort¹⁵



¹⁵ Carte élaborée par Caroline VALDENNAIRE, mars 2008.

3. Le choix des outils

Le choix du sport comme outil support de la lutte contre l'obésité se révèle approprié puisqu'il permet de mettre à jour les bienfaits d'une pratique quotidienne sinon régulière sur le corps. De nombreuses études mettent en avant qu'« *une pratique régulière à intensité modérée, qui rompt avec le rythme habituel du sédentaire a des effets sur la capacité fonctionnelle (appareil musculo-squelettique, système cardio-vasculaire, métabolisme...) et sur la santé en général*¹⁶ ».

Chez les enfants et adolescents, la pratique physique et sportive semble autant être bénéfique sur la santé qu'influencer le style de vie active d'adulte.

On considère que les adolescents devraient pratiquer « *des activités d'intensité modérée (...) à raison de trois séances par semaine ou plus, d'une durée minimale de 20 minutes*¹⁷ ».

Les effets de la pratique sportive sont connus, le sport est donc un outil fonctionnel dans le cadre de la lutte contre l'obésité.

Les notions abordées dans le projet, outre le poids en lui-même, amènent des informations qui y sont liées plus ou moins indirectement :

- **la capacité cardiaque** donne une indication sur le bon fonctionnement du cœur et de la circulation sanguine : la pratique physique améliore la fréquence cardiaque. Le surpoids met en péril ce fonctionnement, et le sport peut être un moyen de lutter à la fois contre ce dysfonctionnement et contre l'obésité ;
- **la capacité respiratoire** révèle le bon fonctionnement des poumons et des voies aériennes, et la pratique permet d'augmenter le volume d'air circulant dans le corps (lutte contre l'asthme également). Indirectement, en s'améliorant, on peut pratiquer plus longtemps et plus régulièrement ;
- enfin, **nutrition et hydratation** sont les notions clés abordées pouvant être révélées par la pratique.

¹⁶ Coordonné par MANIDI M.-J. & DAFFLON-ARVANITOU I., (2000), *Activité Physique et Santé*, Paris, Ed. Masson, pp.90-91.

¹⁷ MANIDI M.-J. & DAFFLON-ARVANITOU I., p.105, *Op. Cit.*

Le choix s'est donc porté sur ces notions pour leur rapport avec le thème central qu'est l'obésité, mais aussi car elles pouvaient être mises en avant par des outils concrets, simples et facilement identifiables :

Objet 3 : Tableau présentant l'ensemble des activités de l'action « Les Bienfaits du Sport pour toi »

ACTIVITÉ	OUTIL	NOTION
speedracing	podomètre	nutrition
biathl'été	cardiofréquencemètre	fréquence cardiaque
softball	débitmètre de pointe	capacité respiratoire
peteca	pèse-personne	hydratation

Face au large public (6 à 16 ans), ce projet se doit d'être facilement abordable, et l'appui de ces outils, qui la plupart du temps, ne sont pas connus par les enfants, mais simples d'utilisation, peut être le moyen ludique de leur apporter des informations réutilisables quotidiennement¹⁸.

L'action doit s'organiser sur une demi-journée ou une journée complète¹⁹, selon le nombre de participants et d'activités choisies par les bénéficiaires (de trois à quatre activités).

Les animations sont supervisées par deux professionnels²⁰ :

- un référent : programme, coordonne, gère les activités
- un éducateur sportif : gère les animateurs des centres, les activités.

Ces derniers se rendent sur place avec le matériel pédagogique, et animent les ateliers avec l'aide des animateurs de centres.

Le prix de l'intervention a été calculé pour ne pas constituer un frein : il est de 1,75€ à 1,45€ par enfant et par activité (le prix diminuant par nombre d'enfants inscrits).

¹⁸ Annexe 3 : supports d'information de l'action.

¹⁹ Annexe 4 : schéma de l'intervention.

²⁰ Annexe 5 : fiches métiers de recrutement.

En résumé

- L'obésité, qui est un « *état caractérisé par un excès de masse adipeuse répartie de façon généralisée dans les diverses zones grasses de l'organisme* » touche de plus en plus les jeunes européens, et en particulier, les jeunes français.
- L'Est de la France est très touché par ce phénomène. Envisager une action dans le Territoire de Belfort est donc approprié.
- L'obésité est un phénomène de grande ampleur qui a amené l'État à réagir par le Plan National Nutrition Santé (PNNS), en réalisant des spots publicitaires, documents d'informations et actions visant à sensibiliser et éduquer les français sur l'alimentation.
- Profession Sport a déjà œuvré contre l'obésité par l'intermédiaire de la MSI de Planoise, et cette deuxième action serait une opportunité de développement sur le long terme d'interventions santé.
- Le Territoire de Belfort sera la cible de l'offre : l'intervention, sous forme de 4 ateliers ludiques utilisant des outils concrets (cardiofréquencemètre, podomètre, pèse-personne, débitmètre), se déroulera dans les centres d'accueil pour enfants et communes du département (6 à 16 ans).
- Le territoire, les outils, le coût et le public ont été définis précisément afin que l'offre corresponde au mieux à la commande et aux objectifs attendus, à savoir, montrer les bienfaits du sport sur la santé (et notamment sur l'obésité, pour endiguer sa prévalence juvénile).

II. CONCEPTION DU PROJET : DIAGNOSTIC DES MENACES

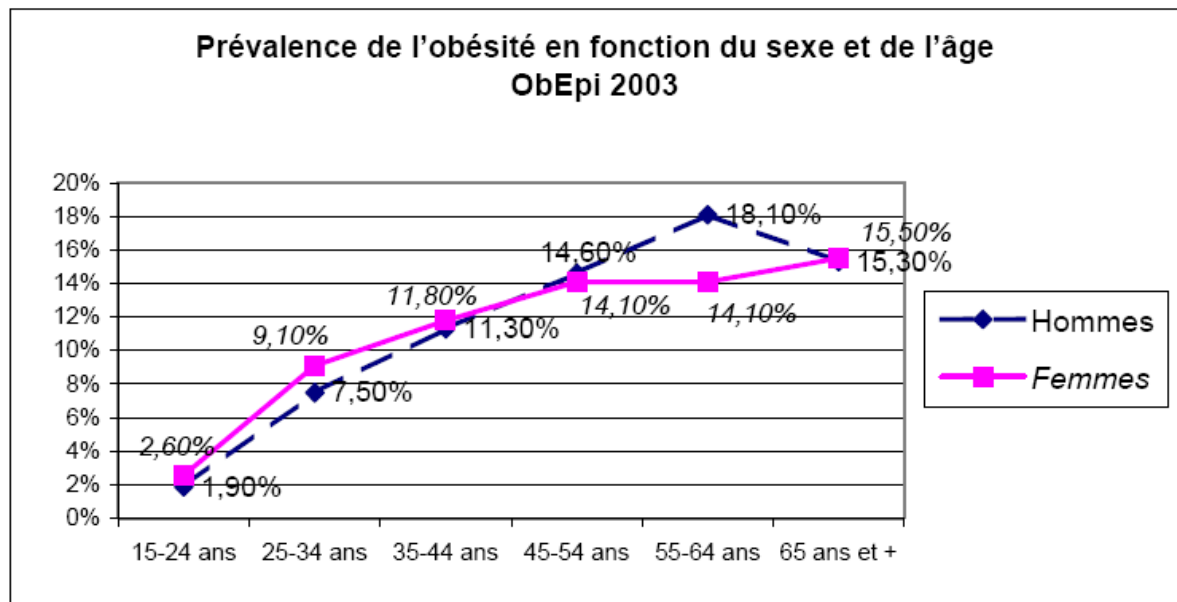
Afin de cerner au mieux l'enjeu de l'obésité, et après avoir étudié les opportunités du projet, nous allons essayer d'en cerner les menaces, en nous appuyant sur des facteurs sociologiques influençant les prédispositions à l'obésité.

1. L'âge et le sexe

Les facteurs âge et sexe ont une influence sur l'obésité : on peut établir des facteurs de risques suivant ces caractéristiques.

L'enquête de l'ObEpi²¹, réalisée en 2003, démontre que jusqu'à 35 ans, les femmes sont davantage touchées par l'obésité, tendance qui s'inverse alors jusqu'à 65 ans avec une forte prévalence chez les hommes de 45 à 64 ans.

Objet 4 : Prévalence de l'obésité en fonction du sexe et de l'âge²²



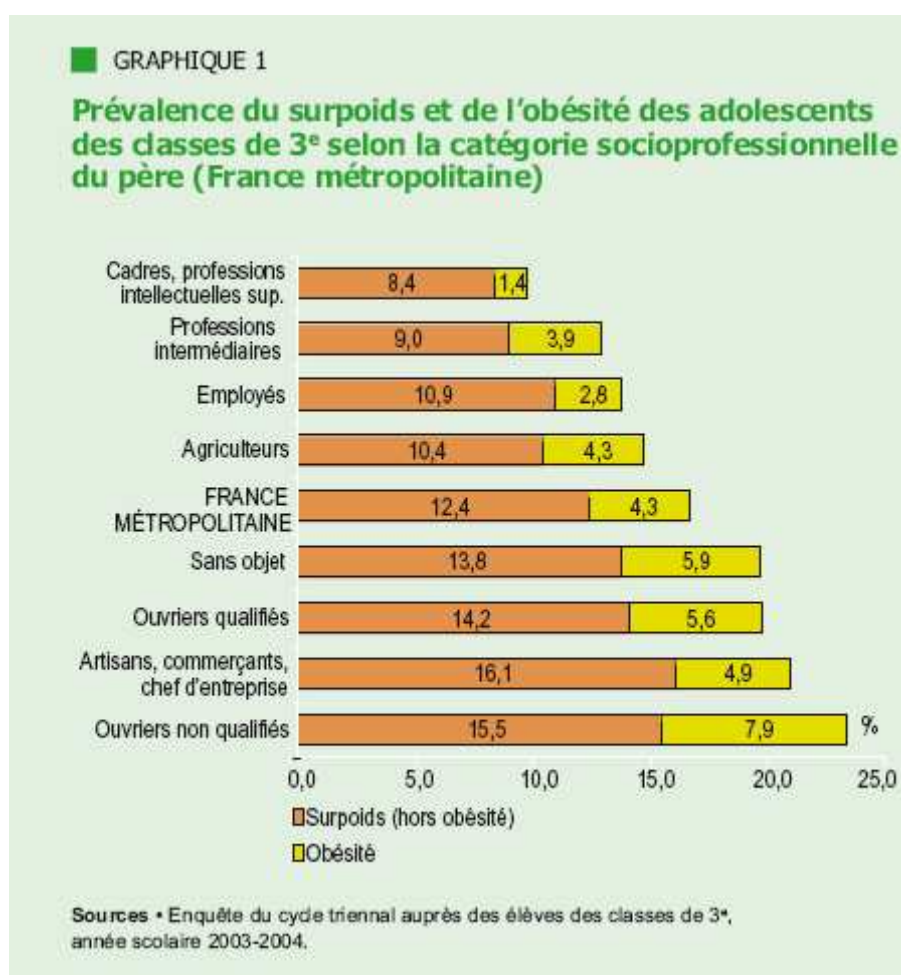
²¹ ROCHE, (2003), 3^{ème} enquête épidémiologique nationale sur L'obésité et le Surpoids en France, Enquête ObEpi.

²² Ibid.

2. Milieu social

On peut remarquer, dans toutes les enquêtes menées, qu'il y a des populations à risques (tout comme il y a des départements plus touchés que d'autres) par rapport à la santé. Des études s'étant penchées sur le sujet, nous pouvons remarquer que l'obésité touche le plus souvent les individus issus des milieux sociaux les moins favorisés :

Objet 5 : Prévalence du surpoids et de l'obésité des adolescents des classes de 3^{ème} selon la catégorie socioprofessionnelle du père, en France²³



On peut s'expliquer ces résultats par les difficultés financières rencontrées pour se nourrir, se soigner etc..., ainsi que par la précarité dans laquelle ces individus

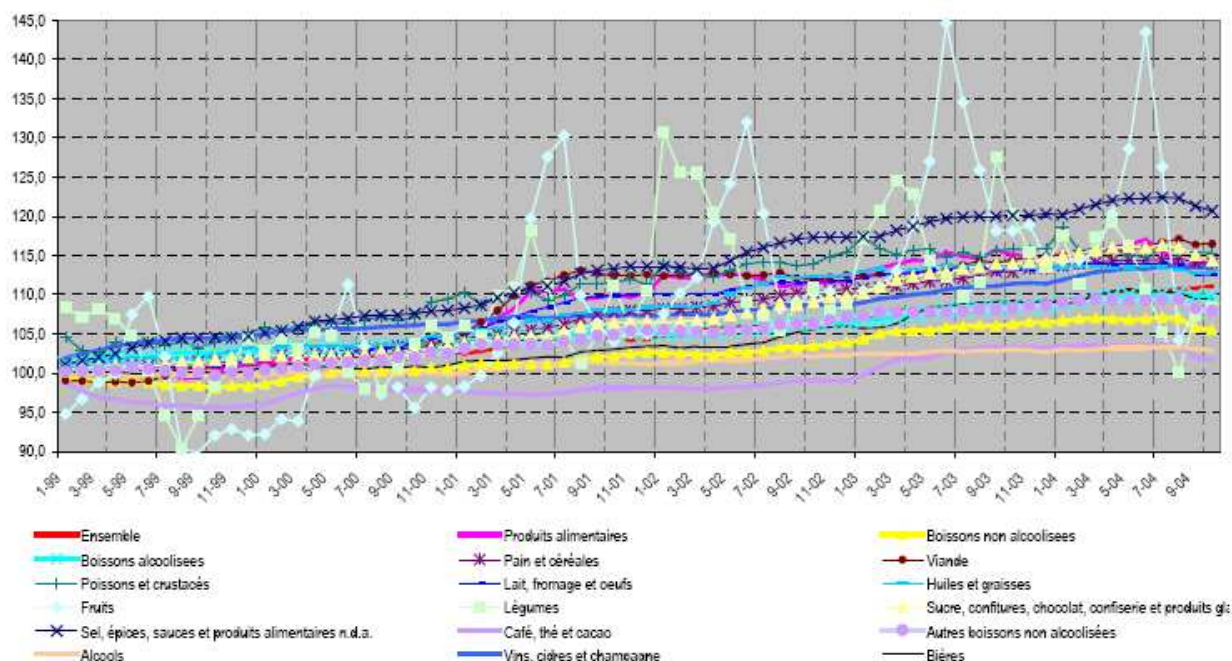
²³ Enquête de la DREES, *Op.Cit.*

peuvent parfois vivre. Il s'avère en effet que pour bien s'alimenter, il faut avoir les moyens d'acheter des produits de qualité, qui sont souvent les plus chers. Les récentes études menées sur les aliments mettent en avant la flambée des prix des produits frais depuis 2000 ²⁴ :

- fruits et légumes : augmentation de 27% ;
- viandes : augmentation de 22 % ;
- poissons : augmentation de 23 %.

De manière générale, le CRÉDOC²⁵ rapporte que, depuis 1998, le prix des fruits et légumes a connu les variations les plus grandes :

Objet 6 : Évolution des prix pour les produits alimentaires de 1999 à 2004, indice 1000 en 1998²⁶



Cette évolution a été confirmée par une enquête récente de l'Institut National des Consommateurs, qui a relevé entre novembre 2007 et janvier 2008 des augmentations de produits allant de 5 à 48%²⁷.

²⁴ MATHIEU B., (mars 2008), « Coup de chaud sur les prix du frais », in *L'Expansion*, http://www.lexpansion.com/economie/actualite-economique/coup-de-chaud-sur-les-prix-du-frais_145611.html

²⁵ Rapport de HEBEL P. & FAUCONNIER N., (2004), « Comment l'évolution réelle des prix explique-t-elle le sentiment de perte de pouvoir d'achat des consommateurs ? », CRÉDOC.

²⁶ Ibid.

²⁷ Mars 2008, « La Liste Noire des prix qui flambent », in *60 millions de consommateurs*, n°425.

La plupart du temps, ce sont les produits à plus faible coût qui sont de plus faible qualité : les ingrédients utilisés ne sont pas sains et souvent au-dessus des recommandations nutritionnelles²⁸. Il n'est pas rare, en effet, de trouver dans ce genre d'aliments, des produits à grande teneur en graisses, en sel ou en sucre.

Ceci va de pair avec l'accès aux grandes surfaces alimentaires : plus on est éloigné d'une grande surface alimentaire et plus on va privilégier les épiceries de proximité dont les prix pratiqués sont encore plus élevés pour les produits sains. Ainsi, on note que les enfants issus des milieux sociaux défavorisés, et plus particulièrement, faisant partie des Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP), sont plus fortement touchés par l'obésité que les autres enfants : « *le fait d'être scolarisé en ZEP multiplie par 1,3 le risque d'être en surpoids* ²⁹ ».

3. Niveau de diplôme

Il y a un lien entre obésité et niveau de diplôme. Plus on est diplômé et moins on est obèse. Des études américaines sur le sujet avancent que plus on travaille et moins on a de problèmes d'ordre économique, de même, plus on dispose de ressources sociales et d'accès à l'information³⁰. Ainsi, les informations liées à l'alimentation et à la santé sont mieux appréhendées.

4. Pratique physique

Les populations défavorisées connaissent des conditions de vie délicates : précarité, peu de revenus et donc peu de pouvoir d'achat... De fait, la place réservée à la pratique physique est très faible. Il est en effet établi depuis longtemps que la fréquence de la pratique d'un sport croît quand on passe des

²⁸ Rapport de HERCBERG S. & TALLEC A., (2000), « *Pour une politique nutritionnelle de santé publique en France* », Haut Comité de la Santé Publique.

²⁹ *Études et Résultats*, p.2, Op.Cit.

³⁰ ROSS C. & WU C.L., (octobre 1995), « The links between education and health », in *American Sociological Review*, vol.60, n°5, pp.719-745.

classes populaires aux classes supérieures³¹. Le peu de pratique dans les milieux populaires peut également provenir d'un manque d'installations de proximité (ce qui tend à disparaître aujourd'hui) ou de l'insécurité des lieux d'implantation de ces installations³².

5. Prise en compte de la santé

Dans les milieux populaires, la santé est plus difficilement objet de surveillance, et les maladies sont peu ou pas soignées : le coût des soins, la détection des maladies en sont des causes. La Couverture Maladie Universelle (CMU) permet l'accès à l'assurance maladie pour les personnes en grandes difficultés (chômage...), mais il arrive encore que certains médecins refusent de soigner les personnes affiliées à la CMU³³ (et ce, malgré leur serment d'Hippocrate). De fait, l'accès aux soins est encore sujet à inégalités et peut expliquer la non prise en charge de l'obésité dans les milieux populaires.

Objet 7 : Estimation des taux de refus de soins imputables à la CMU par catégorie de professionnels³⁴

Catégorie	Nombre de refus/total ¹⁵	Refus en %	IC 95 %
Médecins généralistes Secteur 1	1/62	1,6 %	[0-4,7]
Médecins généralistes Secteur 2	4/24	16,7 %	[1,8-31,6]
Médecins Généralistes (Secteur 1 et 2)	5/86	4,8 %	[2,2-7,4]
Médecins Spécialistes (Secteur 1 et 2)	34/83	41,0 %¹⁶	
Dentistes	18/46	39,1 %	[25,0-53,2]

Source : DIES 2006, enquête et analyse

³¹ BOLTANSKI L., (janvier-février 1971), « Les usages sociaux du corps », in *Annales*, n°1, pp.205-233.

³² P. GORDON-LARSEN, R.G. MCMURRAY, B.M. Popkin, (2000), « Determinants of adolescent physical activity and inactivity patterns », in *Pediatrics*, 2000.

³³ Rapport final de DESPRES C., NAIDITCH M., (mai 2006), « *L'Analyse des attitudes de médecins et de dentistes à l'égard des patients bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle* », DIES.

³⁴ DESPRES C., NAIDITCH M., *Ibid.*

En résumé

- *Les origines de l'obésité peuvent paraître complexes et résulter d'un faisceau de causes. Dans le cadre de notre projet, il paraît délicat d'envisager de réelles avancées par la seule pratique sportive et la sensibilisation.*
- *Les déterminants et caractéristiques sociales ont des conséquences sur l'obésité, et peuvent influencer la maladie. Le projet ne permet pas, cependant, de se centrer uniquement sur les populations les plus à risque*
- *Faire le choix de se rendre dans les centres d'accueil d'enfants paraît être un bon compromis, car ils sont le lieu d'un certain brassage social qui peut amener à sensibiliser plusieurs types de public.*
- *Permettre également aux communes d'y prendre part peut être le moyen d'étendre la sensibilisation aux enfants n'allant pas en centre d'accueil, mais aussi de donner aux communes une solution pour agir.*

III.PLAN D’ACTION POUR UN PROJET ACTEUR

Nous allons mettre en avant des principes d’action à respecter pour inscrire un projet dans un enjeu général comme celui de l’obésité.

1. Principes d’action

a. Précocité

L’obésité est une maladie chronique évolutive qui tend à s’aggraver au cours de la vie : la prévention et le traitement doivent être précoces. Il faut donc s’attarder particulièrement sur le dépistage et la prise en charge des enfants et adolescents. Il faut sensibiliser à l’éducation à la bonne santé physique dès le plus jeune âge.

b. Globalité & Complémentarité

Une mesure isolée ne suffit pas : l’obésité est une maladie multifactorielle, les acteurs et actions doivent donc mobiliser tous les secteurs, et ceux-ci doivent être complémentaires. Les actions doivent s’imbriquer les unes dans les autres pour une construction durable et solide.

c. Cohérence & Evolutivité

Une politique de santé publique doit être adoptée : on doit observer une certaine cohérence des actions menées dans les dimensions environnementale, économique, agricole, sanitaire, sociale, de communication, conditions de vie³⁵... On doit également penser dès les prémices du projet à son évolution afin de pouvoir l’adapter au contexte et à son orientation.

³⁵ MANIDI M.-J. & DAFFLON-ARVANITOU I., p.87, *Op.Cit.*.

d. Respect de l'individu

Bien que sujet central, la mise en avant de l'obésité ne doit pas permettre de stigmatiser les individus touchés. Le respect de la personne doit être garanti.

e. Partenariats & Collaboration

Les conditions de collaborations entre les différentes institutions doivent être clairement définies. Un partenariat avec l'INPES et son PNNS, pour notre projet, peut être déterminant dans sa portée et son suivi. Une affiliation à un plan national est une marque de sérieux et d'utilité pour l'action. D'une manière générale, les partenariats doivent jouer un rôle positif et collaborer à une réussite des objectifs poursuivis.

f. Mise en œuvre

Ces recommandations et actions doivent être suivies par une réglementation pour que la situation puisse évoluer : menus de cantines, produits mis en vente etc...

g. Décentralisation

Les actions nationales doivent être suivies par des interventions plus locales, et faire partie de l'environnement physique des individus. C'est pourquoi le PNNS peut permettre aux populations de se sentir plus proches d'un enjeu qui reste national.

h. Délégation

De nouveaux métiers et de nouvelles formations doivent émerger, et/ou constituer un complément aux métiers existants : éducateurs de santé, de sport et santé etc...

i. Pérennité

La continuité des actions doit se faire sur le long terme en prenant en compte les évolutions possibles, mais objectifs doivent être définis à court, moyen et long terme. Ceci permet une adaptabilité des actions et une meilleure lisibilité : des bilans sont effectués suivant des échéances.

j. Evaluation des programmes

Les actions doivent faire l'objet d'évaluation préalable, intermédiaire et finale, afin de connaître leur impact sur la population, et l'amélioration de leur exercice.

k. Evaluation des coûts

Financement et budget établis avant le démarrage.

l. Recherche

Faire le lien entre recherche, action de terrain et évaluation. Ceci va de pair avec les bilans de l'action. Un renforcement de la recherche interdisciplinaire est à espérer.

m. Information & Adaptation de l'offre

L'information doit être suivie par des améliorations des offres, et ce, notamment en matière d'alimentation (qualité, taille des portions, prix...). Celles-ci doivent compléter les réglementations issues des actions.

2. Pérenniser un projet

a. Poursuivre la prise de conscience : informer

Pour que le projet puisse perdurer, et dépasser la seule prise de conscience, il faut que la communication soit à la hauteur de la cause défendue.

Un plan de communication doit donc être établi et comporter :

- une médiatisation de(s) action(s) : avant, pendant et après ;
- une explication de l'action ;
- des supports d'information faisant suite à l'action et facilement ré-exploitable pour le public ;
- un suivi de l'action : site Internet ou points réguliers sur l'évolution donnée à l'action.

Il faut que l'action puisse durer dans la vie quotidienne des individus. Un projet ne peut réussir que s'il perdure au-delà du *jour J* de l'intervention. C'est pour cette raison qu'il faut envisager des supports sous forme de modes d'emploi, recettes, astuces... Pour *Les Bienfaits du Sport pour Toi*, nous avons choisi d'utiliser des supports pouvant être ré-exploités à la maison par les enfants, et ce, avec l'appui des parents. La réalisation d'un livret explicatif sur les différentes notions abordées permettra aux enfants de revivre les expériences découvertes lors de notre intervention.

Enfin, l'action sera visible sur Internet et ainsi, facilement suivie sous la forme de points réguliers sur les lieux, les participants et les activités.

b. Prévenir & soigner : outils de prévention simples et accessibles

Au-delà de la communication en elle-même, les supports et outils doivent être facilement lisibles et compréhensibles. Sans cela, on risque de se heurter à un refus de la part du public.

Les enfants doivent être amenés sur ces aspects de manière ludique, les parents doivent être informés dans des termes qu'ils comprennent. Ceci est particulièrement vrai pour l'obésité car, comme vu précédemment, les populations vulnérables sont essentiellement les milieux peu favorisés.

De plus, l'accès à une prise en charge doit être réalisable pour que la prévention ait joué son rôle. La prise de conscience doit amener un suivi sanitaire des individus en ayant besoin. Celui-ci devra être favorisé par des aides (sociales, économiques) et du soutien (conseil, information permanente).

c. En amont de la prévention : intégrer les enjeux dans l'ensemble des politiques actrices, système de soins et surveillance, recherche

Comme nous l'avons remarqué, il est indispensable que le projet puisse se reposer sur des bases solides telles que les politiques locales et nationales mises en œuvre. Ceci est la clé du succès du projet, mais plus généralement, des actions de lutte contre tous types de maux. Il est indispensable d'intégrer l'école à cette démarche : un enfant qui acquiert les bases d'une alimentation saine et équilibrée à l'école pourra à la fois se protéger et en même temps informer son entourage. Responsabiliser les enfants, c'est avertir les parents, et préparer les jeunes à devenir les adultes raisonnés de demain.

La recherche doit poursuivre ses investigations, afin d'étudier les changements dans les comportements suite aux actions menées, ou à l'inverse, la stabilité, et analyser les causes, conséquences et orientations à donner aux mesures prises.

En résumé

- *Une action locale doit être mise en place avec l'aide de tous les secteurs impliqués dans l'enjeu de l'obésité.*
- *Les instances politiques, sanitaires, sociales et économiques doivent agir ensemble pour qu'une cohérence s'installe et permette de pérenniser les actions.*
- *Choisir d'œuvrer contre un enjeu à grande échelle, c'est faire preuve de patience et d'humilité : les résultats ne sont pas visibles directement, et l'on ne peut être sûr d'avoir réussi. C'est vouloir participer à une volonté globale.*
- *Informier, prévenir et soigner sont déjà un grand pas vers une amélioration.*
- *Un projet de lutte contre l'obésité ne doit donc pas négliger les différents acteurs, les autres actions en cours ou passées, et rechercher une visibilité et une utilisation qui perdurent.*

CONCLUSION

Les enjeux du projet débordent largement de la mission qui m'a été confiée au sein de Profession Sport. Cependant, lier ceux-ci à mon projet est une expérience intéressante qui m'a permis de réfléchir aux tenants et aboutissants d'une telle intervention. La conception d'un projet de ce genre passe par un diagnostic et des ambitions clairement définies.

Il faut retenir que pour participer efficacement et œuvrer dans le sens de cet enjeu, qui est l'obésité, il y a une démarche complexe à effectuer avant, pendant et après l'action. Il faut que le projet provienne d'une volonté globale (politique, sanitaire, sociale...) même si elle est locale, pour constituer une base solide de développement. En effet, les déterminants du problème sont multifactoriels, et les populations vulnérables ne peuvent voir leurs conditions s'améliorer sans une volonté politique plus large que celle d'un projet. Tous les secteurs doivent participer, et les différentes logiques des acteurs doivent être prises en compte. Les questions de prix, de consommation, d'accès aux loisirs (pratique sportive notamment) doivent être abordées en amont et en aval d'une mobilisation générale.

Il semble important que, dans le cadre d'un enjeu à grande portée comme l'obésité, tous les facteurs d'influence soient étudiés et mis à profit pour espérer une évolution au travers de projets à plus ou moins grande échelle, comme celui de Profession Sport.

Ce projet, qui sera testé cet été 2008, a été conçu de manière à perdurer, mais surtout, à toucher les 6-16 ans sur une problématique actuelle de santé qui les touche fortement. Nous avons essayé de tenir compte de tous les acteurs, de toutes les actions existantes, pour parvenir à une cohérence tout en favorisant l'originalité. Il faudra cependant attendre pour établir un bilan de l'action, et en retirer les points forts et les points faibles.

BIBLIOGRAPHIE

Œuvres complètes

Dictionnaire de Médecine Flammarion.

MANIDI M.-J. & DAFFLON-ARVANITOU I., (2000), *Activité Physique et Santé*, Paris, Ed. Masson.

Rapports et Enquêtes

DESPRES C. & NAIDITCH M., (mai 2006), « *l'Analyse des attitudes de médecins et de dentistes à l'égard des patients bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle* », DIES.

Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, (DREES), *Cycle Triennal d'enquêtes en milieu scolaire : enquêtes 1999-2000 (grandes sections), 2000-2001 et 2003-2004 (troisièmes), 2001-2002 (CM2)*.

HEBEL P. & FAUCONNIER N., (2004), « *Comment l'évolution réelle des prix explique-t-elle le sentiment de perte de pouvoir d'achat des consommateurs ?* », CRÉDOC.

HERCBERG S. & TALLEC A., (2000), « *Pour une politique nutritionnelle de santé publique en France* », Haut Comité de la Santé Publique.

INSEE, *Enquêtes emploi du 1er au 4ème trimestre 2006 et comptes nationaux - Base 2000*, juin 2007, <http://www.insee.fr>.

ROCHE, (2003), *3^{ème} enquête épidémiologique nationale sur L'obésité et le Surpoids en France*, Enquête ObEpi,

Articles de revues et de revues en ligne

GUIGNON N., (2007), « La santé des adolescents scolarisés en classe de troisième en 2003-2004, Premiers Résultats » *in Études et Résultats*, Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques, n°573, p.2.

BRUNE F., (2004), « La nécessaire réglementation de la publicité : De l'enfant-roi à l'enfant-proie », *in Le Monde Diplomatique*, n°606, p.3.

MATHIEU B., (mars 2008), « Coup de chaud sur les prix du frais », *in L'Expansion*, http://www.lexpansion.com/economie/actualite-economique/coup-de-chaud-sur-les-prix-du-frais_145611.html

Mars 2008, « La Liste Noire des prix qui flambent », *in 60 millions de consommateurs*, n°425.

ROSS C. & WU C.L., (octobre 1995), « The links between education and health », *in American Sociological Review*, vol.60, n°5, pp.719-745.

BOLTANSKI L., (janvier-février 1971), « Les usages sociaux du corps », *in Annales*, n°1, pp.205-233.

GORDON-LARSEN P., MCMURRAY R.-G., POPKIN B.-M., (2000), « Determinants of adolescent physical activity and inactivity patterns », *in Pediatrics*.

Webographie

<http://www.repop-fc.com>

<http://www.mangerbouger.fr>

<http://www.cg90.fr>

ANNEXES

Annexe 1 : Commande du projet

Les Bienfaits du Sport pour Toi

Utiliser le sport comme un outil éducatif pour prévenir des problèmes liés à la santé (toxicomanie, nourriture, sommeil, hygiène de vie).

Le projet consiste à proposer des interventions ponctuelles sous forme d'ateliers sportifs revalorisant par des messages, des situations ou prise de conscience de l'intérêt d'une hygiène de vie et la contribution du sport à ce niveau.

Les interventions auront lieu soit en milieu fermé (au sein des structures organisatrices de centre de vacances ou d'accueil d'enfants) ou en milieu ouvert au moment de fête de village ou autre sur la période estivale 2008.

Situation géographique du projet : département de Belfort dans les coins les plus reculés en priorité pour un public mixte de 6 à 16 ans.

Les ateliers seront encadrés par des professionnels (diplômés) ayant des compétences dans l'animation sportive et également dans le domaine de la santé publique.

Un groupe de professionnel (2 personnes) sera chargé d'assurer une tournée sur différents sites d'accueil du territoire de Belfort.

Ce binôme sera indépendant et autonome dans la tournée et équipé d'un véhicule spécifique (*de type utilitaire avec un matériel pédagogique spécifique*).

Un programme multi-sport qui se décline en ateliers ludiques et adaptés d'un point de vue pédagogique.

Annexe 2 : Mailing des bénéficiaires

Organisateur	Centre	Adresse	Code Postal	Ville
Les Francas du Territoire de Belfort	Centre aéré du RUDOLPHE	Route d'Eloie	90300	OFFEMONT
Les Francas du Territoire de Belfort	CLUB ADOLESCENT DELLOIS - ESPACE 89	7, rue des Vosges	90100	DELLE
Les Francas du Territoire de Belfort	Château Vermot Centre socio-éducatif	Rue du Général de Gaulle	90700	CHATENOIS-LES-FORGES
Les Francas du Territoire de Belfort	MAISON DE L'ENFANCE ET DES LOISIRS	Rue de la Libération	90100	DELLE
	MAISON DE L'ENFANT	Impasse des Combastes	90500	BEAUCOURT
	Espace "Jeunes"	Foyer Georges Brassens Place Salengro	90500	BEAUCOURT
	Château Lesmann	17 rue du Stade	90380	ROPPE
MAIRIE	Service Jeunesse	44 rue du Docteur Jacquot	90400	DANJOUTIN
	MAISON POUR TOUS	Rue des Martyrs	90400	DANJOUTIN
CCPSV	CLSH	4, Impasse du Centre	90170	ANJOUTEY
CCPSV	Centre Socioculturel "EISCAE"	Service Forum Jeunes Grand Rue	90170	ETUEFFONT
	Maison Rose	3 rue des Glycines	90160	BESSONCOURT
	Maison de l'enfance "Les Trois Pommes"	10 ter, rue Louis Pergaud	90850	ESSERT
	M.I.E.L	Rue des Eygras	90300	OFFEMONT
	Gymnase	"Les Prés de la Ville"	90300	VALDOIE
	Ecole Publique	Rue de l'Eglise	90340	CHEVREMONT
CLAE	Ecole maternelle Jacques Pignot	rue de la Libération	90800	BAVILLIERS
CLAE	Ecole primaire	rue des écoles	90800	BAVILLIERS
Association Départementale de Plein Air		Base Nautique "Le Malsaucy"	90350	EVETTE-SALBERT
ACLE	Groupe scolaire "Jean Macé"	rue Jean Macé	90300	OFFEMONT
L'Odyssée du Cirque	Chapiteau Centre Hippique	Le Chênois	90800	BAVILLIERS
	Gymnase et sites annexes	rue des Ecoles	90800	BAVILLIERS
Association du Val D'Oye	Centre Jean Moulin	Place Jean Moulin	90300	VALDOIE
Centre Socioculturel La Haute Savoureuse		Place des Commandos d'Afrique	90200	GIROMAGNY
	Ecole Jean de la Fontaine	9 rue des Commandos d'Afrique	90300	CRAVANCHE
	Salle polyvalente	Grande Rue	90160	DENNEY
	GYMNASE	1 rue Mozart	90140	BOUROGNE
SIGARPIF	Centre de loisirs	1 place des Vosges	90150	LAGRANGE
Syndicat de Gestion Intercommunal du CSLH du Plateau	Salle du Plateau	Rue du Bannet	90500	MONTBOUTON
	MAISON BARDY	2 rue d'Evette	90300	SERMAMAGNY
	Centre de loisirs "LE GAI SOLEIL"	13 rue Kléber	90600	GRANDVILLARS
	MILLE CLUB	20 route de Courcelles	90370	RECHESY
ALPL	Salle communale de Lebetain	1, rue du Côteau Français	90100	LEBETAIN
SEP La Fourmilière	Association d'Education Populaire des Résidences	4, rue de Madrid	90000	BELFORT

Mairie	Adresse		Code Postal	Commune
Mairie	5 rue Ehlinger	BP 57	90400	Andelnans
Mairie	2 rue de l'école		90150	Angeot
Mairie			90170	Anjoutey
Mairie	23 rue Charles De Gaulle		90800	Argiésans
Mairie	2 impasse de la mairie		90140	Autrechêne
Mairie			90200	Auxelles-Bas
Mairie	18 rue des Bruyères		90200	Auxelles-Haut
Mairie	1 rue d'Argiesans		90800	Banvillars
Mairie			90800	Bavilliers
Mairie			90500	Beaucourt
Mairie	90020		90000	Belfort
Mairie	10 Grande rue		90400	Bermont
Mairie	19 rue des Magnolias		90160	Bessoncourt
Mairie	4 chemin du canal du moulin		90150	Bethonvilliers
Mairie	7 rue de la Libération		90100	Boron
Mairie	4 grande rue		90400	Botans
Mairie	15 rue de la forêt		90110	Bourg-sous-Châtelet
Mairie	5 rue des écoles		90140	Bourogne
Mairie	Place de la mairie		90140	Brebotte
Mairie	1 rue de Grosne		90130	Bretagne
Mairie	7 rue Charles De Gaulle		90800	Buc
Mairie			90140	Charmois
Mairie	84 rue du Général De Gaulle		90700	Châtenois-les-Forges
Mairie	1 rue Saint-Martin		90330	Chaux
Mairie	21 rue principale		90100	Chavanatte
Mairie	8 rue de l'Eglise		90100	Chavannes-les-Grands
Mairie	2 rue de l'Eglise		90340	Chèvremont
Mairie	6 rue d'ajoie		90100	Courcelles
Mairie	5 rue de l'église		90100	Courtelevant
Mairie	2 rue Curie		90300	Cravanche
Mairie	22 rue principale		90100	Croix
Mairie	23 rue des Orgues		90150	Cunelières
Mairie	44 rue du Docteur Jacquot	BP 36	90400	Danjoutin
Mairie	1 place François Mitterrand		90100	Delle
Mairie	Place Yvau Damidaux		90160	Denney
Mairie	10 rue des lilas		90400	Dorans
Mairie			90150	Eguenigue
Mairie	31 grande rue		90300	Éloie
Mairie	17 bis rue De Lattre De Tassigny		90850	Essert
Mairie	1 rue de Rougemont		90170	Étueffont
Mairie	5 rue des frères Jardot		90350	Évette-Salbert
Mairie	1 rue de Suarce		90100	Faverois
Mairie			90100	Fêche-l'Église
Mairie	Rue de l'église		90110	Felon
Mairie	3 rue principale		90100	Florimont
Mairie	1 place de Turenne		90150	Fontaine
Mairie	6 rue des Chenevières		90340	Fontenelle
Mairie	11 rue d'Alsace		90150	Fousseماغne
Mairie			90150	Frais
Mairie	17 rue principale		90140	Froidefontaine
Mairie	28 grande rue	BP 7	90200	Giromagny
Mairie	9 rue Kléber		90600	Grandvillars
Mairie	1 rue des étangs		90200	Grosmagny
Mairie	21 rue Charles De Gaulle		90100	Grosne
Mairie	3 place de l'église		90100	Joncherey

Mairie			90300	Lachapelle-sous-Chaux
Mairie	29 rue du Général De Gaulle		90360	Lachapelle-sous-Rougemont
Mairie	14 rue de la mairie		90150	Lacollonge
Mairie	9 rue de l'Escarcette		90150	Lagrange
Mairie			90170	Lamadeleine-Val-des-Anges
Mairie	1 rue du Margrabant		90150	Larivière
Mairie	1 rue du coteau français		90100	Lebetain
Mairie	11 rue de l'église	BP 37	90200	Lepuix
Mairie			90100	Lepuix-Neuf
Mairie			90110	Leval
Mairie	7 rue du vieux lavoir		90150	Menoncourt
Mairie	2 place de la mairie		90400	Meroux
Mairie	5 route de la forge		90120	Méziré
Mairie			90500	Montbouton
Mairie	Place De Lattre De Tassigny		90130	Montreux-Château
Mairie	3 place du marché		90120	Morvillars
Mairie	4 rue de la Liberté		90400	Moval
Mairie	14 grand'rue		90340	Novillard
Mairie	96 rue Aristide Briand		90300	Offemont
Mairie	place de la mairie		90160	Pérouse
Mairie	20 grande rue		90130	Petit-Croix
Mairie	6 rue des maronniers		90360	Petitefontaine
Mairie	Grande rue		90170	Petitmagny
Mairie	5 rue de la mairie		90150	Phaffans
Mairie	3 place de la mairie		90370	Réchésy
Mairie	1 rue de la Presle		90140	Recouvrance
Mairie			90150	Reppe
Mairie	11 vallée du Brinval		90200	Riervescemont
Mairie	40 rue des Vosges		90110	Romagny-sous-Rougemont
Mairie	33 avenue De Gaulle		90380	Roppe
Mairie	16 rue des écoles		90200	Rougegoutte
Mairie	3 place de l'église		90110	Rougemont-le-Château
Mairie	31 rue principale		90100	Saint-Dizier-l'Évêque
Mairie	3 rue du bourg		90110	Saint-Germain-le-Châtelet
Mairie	33 grande rue		90300	Sermamagny
Mairie	7 rue de Delle		90400	Sevenans
Mairie			90100	Suarce
Mairie	125 rue de la mairie		90100	Thiancourt
Mairie	1 rue du canal		90400	Trévenans
Mairie			90800	Urcerey
Mairie	1 place André Larger	BP 27	90300	Valdoie
Mairie	8 rue du lavoir		90150	Vauthiermont
Mairie			90100	Vellescot
Mairie	8 grande rue		90200	Vescemont
Mairie	54 grande rue		90300	Vétrigne
Mairie	118 rue de Brebotte		90400	Vézelois
Mairie	11 rue principale		90100	Villars-le-Sec

Annexe 3 : Supports de communication

- livret de suivi de la journée : *voir le livret ci-joint*
- affiches de l'action
- document d'information envoyé aux bénéficiaires

Les Bienfaits du Sport pour Toi



Fréquence cardiaque

votre logo ici



Le pouls indique l'intensité de l'effort que l'on fait



Pratiquer souvent permet d'améliorer sa capacité cardiaque



Le sport peut aider à lutter contre les maladies cardio-vasculaires

règles d'or



Mesurer son pouls avant, pendant et après l'effort, et comparer les résultats régulièrement



Pratiquer une activité régulière et s'alimenter sainement pour limiter les risques de maladies cardio-vasculaires

Les Bienfaits du Sport pour Toi



Hydratation

Votre logo ici



L'eau est le 1er élément brûlé pendant l'effort



Il faut toujours boire «avant d'avoir soif»



Préfère les boissons qui ne sont pas trop sucrées

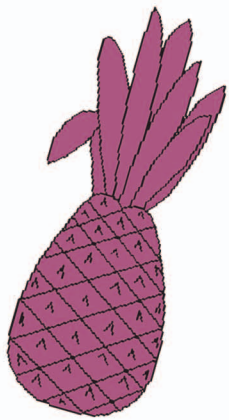
règles d'or



A l'effort :
boire avant d'avoir soif et s'hydrater après l'effort



Tous les jours :
boire surtout de l'eau et au moins 1,5L par jour



Les Bienfaits du Sport pour Toi

Nutrition

Votre logo ici



Pratiquer une activité physique permet de rester en forme



Bien s'alimenter est le secret d'un bon sportif



Pratiquer régulièrement et bien manger sont la recette de la santé !

règles d'or



Manger au moins 5 fruits et légumes par jour



Marcher au moins 20 minutes par jour et pratiquer une activité physique 2 à 3 fois par semaine

Les Bienfaits du Sport pour Toi



Capacité Respiratoire

votre logo ici



Avoir du souffle est un signe de bonne santé



Pratiquer une activité sportive améliore la respiration



Le sport peut aider à lutter contre les maladies comme l'asthme

règles d'or



Pratiquer régulièrement une activité : tous les jours et plusieurs fois par semaine



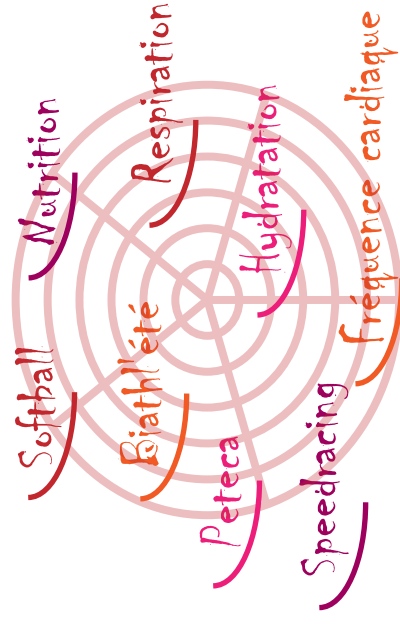
Ne pas fumer et faire mesurer son souffle régulièrement

Les Bienfaits du Sport pour Toi

Prendre soin de ta santé, ce n'est pas si compliqué !

@4 activités originales

@4 notions de santé



Contacts :

Profession Sport 25/90
Maison des Métiers de la Ville de Montbéliard
13 Avenue Léon BLUM
BP 4445
25211 MONTBELIARD Cedex

Max TUDEZCA
06 76 87 10 69

Caroline VALDENNAIRE
06 77 99 87 26

lesbienfaitsdusportpourtoi@gmail.com

Ces activités sont encadrées par des professionnels, et proposées à toutes les structures recevant des enfants et adolescents de 6 à 16 ans durant la période estivale 2008.

Cette action Sport et Santé s'inscrit parfaitement dans tous les projets pédagogiques autour de la problématique de l'hygiène, du bien-être, et de tous les bienfaits de l'activité physique.

TARIFS

Prix par enfant par activité	Prix par enfant par activité à partir de 50 enfants	Prix par enfant par activité à partir de 100 enfants
1,75 €	1,55 €	1,40 €

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter !



LES BIENFAITS DU SPORT

BIATHLETE

Du biathlon en été, ça, c'est plutôt rare ! Et pourtant, armé de ta carabine laser et de ta trottinette, à toi de jouer !

Le biathl'été c'est bon pour toi : avec un cardiofréquencemètre, tu découvriras qu'il faut maîtriser sa récupération pour être le plus efficace. Tu apprendras également toute l'importance de la fréquence cardiaque dans la vie de tous les jours.

- grâce à des outils simples
- Calcul de la FC Max
 - Mesure de la FC
 - Utilisation d'un cardiofréquencemètre

- et à des messages
- Lien entre FC et effort
 - Activité physique régulière
 - Lutte contre les maladies cardio-vasculaires

FREQUENCE CARDIAQUE

c'est une sensibilisation

à des notions de SANTÉ :

NUTRITION

- grâce à des outils simples
- Calcul de l'IMC
 - Mesure du poids
 - Utilisation d'un podomètre
- et à des messages
- Alimentation équilibrée
 - Hydratation
 - Activité physique régulière

SPEEDRACING

Dans un parcours alliant vitesse, précision et agilité, tu devras utiliser toutes tes qualités !

Le speedracing c'est bon pour toi : équipé d'un podomètre qui compte le nombre de tes pas, tu calculeras ta performance en calories brûlées ! Tu sauras alors combien de pas marcher pour rester en bonne santé.

POUR TOI

grâce à des outils simples

- Mesure du Débit Expiratoire de Pointe
 - Utilisation d'un débitmètre de pointe
- et à des messages
- Lien entre souffle et effort
 - Activité physique régulière
 - Lutte contre les maladies et les drogues

CAPACITE

RESPIRATOIRE

SOFTBALL

Le baseball, tu connais ? Et le softball alors ? Ce sport Olympique est un peu plus tactique que son grand frère américain, et se joue avec une balle plus grosse. Le softball c'est bon pour toi : à l'aide d'un débitmètre de pointe, tu évalueras tes capacités pulmonaire et respiratoire. Tu pourras constater que tu as plus de souffle qu'un fumeur !

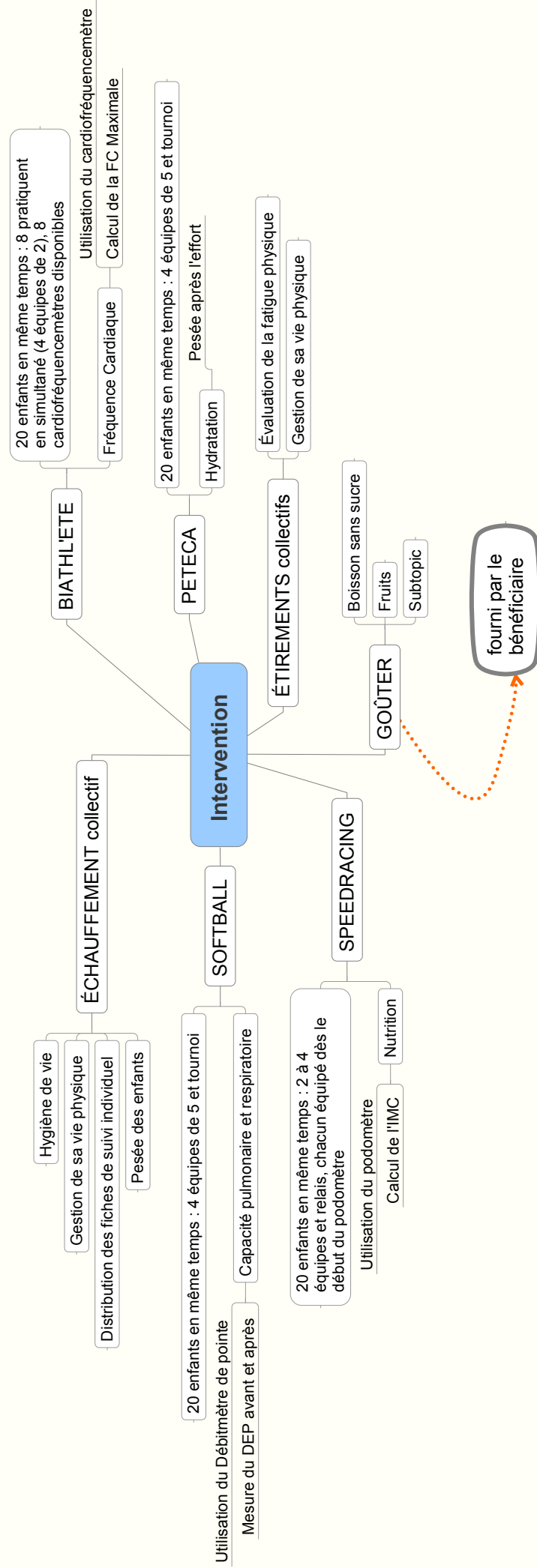
PETECA

Ce sport brésilien, mélange de badminton et de volley-ball, emprunte ses règles aux deux disciplines. Le jeu est simple : tu peux frapper la pétéca avec toutes les parties de ton corps pour la renvoyer dans le camp adverse.

La pétéca c'est bon pour toi : ce sport ambidextre te fait bouger dans tous les sens et tu perds alors de l'eau ! Tu apprendras donc que l'hydratation est très importante mais qu'il ne faut pas boire n'importe quoi !

Au travers de 4 activités pour apprendre en s'amusant !

Annexe 4: Schéma de l'intervention



Annexe 5 : Fiches de postes de recrutement pour le projet de l'été 2008.

REFERENT EDUCATEUR SPORTIF

DOMAINE D'INTERVENTION	
Coordination de l'action :	Suivi et programmation du calendrier Contact avec les centres
Logistique et matériel :	Gestion du véhicule
Supervision et gestion de l'action :	Supervision des activités Préparation des interventions
Retour sur expérience de l'action :	Evaluation de l'action
Communication :	Contact presse et médias book du projet
Gestion et administration du site Internet :	Suivi et visibilité Lien entre participants et centres

CONDITIONS	
Certification :	Master Management, STAPS
Rémunération :	9,76€ / heure soit 1480€ brut mensuel
Type de contrat :	CDD 35 heures

EDUCATEUR SPORTIF

DOMAINE D'INTERVENTION	
Assistant de coordination :	Suivi du calendrier Contact avec les centres
Gestion de l'action :	Gestion du matériel
Organisation des activités :	Mise en place Direction et animation des activités Gestion des animateurs
Assistant communication :	Mise à jour du site Internet

CONDITIONS	
Certification :	Diplôme sportif et/ou animation
Rémunération :	8,65€ / heure soit 1311,95€ brut mensuel
Type de contrat :	CDD 35 heures

Annexe 6 : Bilan de compétences issues du stage

Savoir	Savoir-faire	Savoir-être
• Connaissances en droit du sport • Connaissances en évènementiel • Etudier un enjeu de société et l'impact d'un évènement sur cet enjeu	• Réaliser une étude préalable (sociologique, géographique) • Programmer des activités (macro-planning du projet) • Créer un outil de programmation (Excel) • Réaliser des supports de communication et d'information (suite Adobe CS)	• Travailler en autonomie • Echanger des informations, des compétences et des connaissances • Rencontrer des partenaires, des clients et vendre un projet
Faire-savoir	Savoir apprendre	
• Présenter son travail et le rendre explicite • Proposer des outils simples d'aide à l'utilisation, à la compréhension du travail effectué	• Aller chercher des informations pour créer un outil informatique • Questionner les professionnels pour obtenir de l'aide • Lire et s'informer sur les sujets en question	

Annexe 7 : Contrat de formation professionnelle

CONVENTION relative à un STAGE

"INTÉGRÉ À UN CURSUS PÉDAGOGIQUE" (1)

À TITRE OBLIGATOIRE OU OPTIONNEL

Composante (UFR / Autre) : UFR STAPS

Adresse : 31, Chemin de l'Épître
25 000 BESANCON

Tél / Fax : 03 81 66 67 90 / 03 81 53 78 38

(1) conformément aux dispositions de l'article 9, alinéa 1^{er} de la loi n° 2006-396 "pour l'égalité des chances".

Entre :

- d'une part, l'Université de Franche-Comté désignée, ci-dessous, sous le vocable d'Établissement, et représentée par son Président, M. Claude CONDÉ, ayant délégué sa signature, en matière administrative, à :

M. Eric PRÉDINE,

Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche STAPS (Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives)

Adresse : 31, Chemin de l'Épître 25 000 Besançon

- d'autre part, l'Organisme suivant accueillant le stagiaire :

Profession Sport 25/90

représenté par : M. Jean-Marc FAIVRE

Adresse : 16, Chemin de Courvoisier 25 000 BESANCON

- et, enfin, le stagiaire suivant : M., Mme, Mlle (Nom et Prénom) : VALDENAIRE Caroline

Adresse : 10, Avenue Foch 25 200 Monthéliard

N° SS : Tél : 06 77 99 87 26 Mél :

Il est convenu ce qui suit :

♦ Article 1. Objet :

Le stage est prévu au programme de la formation suivante (libellé complet du diplôme, de l'année et de la spécialité), Master Sports et Sociétés 1^{ère} année, préparé par le stagiaire au sein de l'Université de Franche-Comté.

Son thème est le suivant : Mise en place d'un projet de loisirs sportifs.

Ce stage a pour but :

- de permettre à l'étudiant d'entrer en relation avec le monde du travail ;
- de tester ses possibilités d'adaptation personnelle ;
- de mettre en pratique les connaissances théoriques et méthodologiques acquises au cours de sa formation.

♦ Article 2. Statut du stagiaire – Accueil et encadrement :

L'étudiant, pendant la durée de son stage dans l'Organisme d'accueil, demeure étudiant de l'Établissement ; il est suivi régulièrement par ce dernier. L'Organisme nomme un "tuteur entreprise" chargé d'assurer le suivi technique et d'optimiser les conditions de réalisation du stage. L'étudiant pourra revenir à l'Établissement pendant la durée du stage, pour y suivre certains cours demandés explicitement par le programme, participer à des réunions..., les dates étant portées à la connaissance de l'Organisme par l'Établissement.

♦ Article 3. Conditions d'exécution et de réalisation :

- Au sein de l'Organisme d'accueil, le responsable du stage chargé du suivi des travaux de l'étudiant est :

NOM : M. Max TUDEZCA Fonction / service : Directeur adjoint

Adresse : 16, Chemin de Courvoisier 25 000 BESANCON

Tél : 06 76 87 10 69 Fax : Courriel :

- Dans l'Établissement, l'enseignant tuteur du stagiaire est :

NOM : VIEILLE-MARCHISET Gilles Fonction : Enseignant

Tél : 03 81 66 67 16 Fax : 03 81 66 67 67 Courriel : gilles.vieille-marchiset@univ-fcomte.fr

- Le stage aura lieu à l'adresse suivante :

Adresse : 16, Chemin de Courvoisier 25 000 BESANCON

♦ Article 4. Modalités du stage :

4.1 Durée et prolongation éventuelle du stage (jours, mois, semaines) :

La durée du stage est de 8 semaines. Le stage s'effectue du 18/02/2008 au 12/04/2008.

À titre exceptionnel le stage peut être prolongé pour mener à son terme un projet, jusqu'au 30 septembre de l'année en cours. Cette prolongation éventuelle ne sera possible qu'à condition que soit conclu un avenant à la présente convention.

4.2 Contenu du stage :

Le programme du stage est établi par l'Organisme d'accueil en fonction de l'enseignement et de la spécialisation suivis par l'étudiant stagiaire et en accord avec l'enseignant tuteur.

Activités confiées au stagiaire : *charge de minis sur un projet "sport de santé" sur la bourse de Relfat*

4.3 Organisation du temps de travail du stagiaire au sein de l'Organisme d'accueil :

Durée horaire hebdomadaire maximale de présence du stagiaire dans l'Organisme : *35h00/semaine (Négligeable)*

Jours de présence du stagiaire dans l'Organisme, pendant la semaine : du lundi au vendredi.

Horaires de travail du stagiaire dans l'Organisme : *8h30 / 12h00 - 13h30 / 17h30 (Négligeable)*

Le stagiaire peut-il être conduit à devoir être présent dans l'Organisme la nuit, le dimanche ou un jour férié ? *Non*

Si tel est le cas, l'Organisme doit en préciser les raisons et les modalités : *Néant*

4.4 Gratification – Avantages en nature – Remboursement de frais :

L'étudiant peut percevoir une gratification. Lorsque la durée du stage est supérieure à trois mois consécutifs, celui-ci fait obligatoirement, sur le territoire métropolitain de la France et dans les Départements d'Outre-Mer, l'objet d'une gratification, s'il s'agit d'un stage en entreprise (article 9, alinéa 2, de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 précitée).

Cette dernière est fixée à *Néant* euros bruts par mois.

Modalités et périodicité de versement de la gratification : *Paris de déplacements et téléphone*

Si le stagiaire bénéficie d'avantages en nature (gratuité des repas par exemple), la valeur de ces avantages sera ajoutée au montant de la gratification mensuelle évoquée à l'article 5 ci-dessous, avant comparaison aux 12,5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale, pour une durée légale de travail hebdomadaire de 35 heures.

Les frais de déplacement et d'hébergement engagés par l'étudiant à la demande de l'Organisme d'accueil, ainsi que les frais de formation éventuellement nécessités par le stage, seront intégralement pris en charge par la structure d'accueil, selon les modalités en vigueur en son sein.

♦ Article 5. Protection sociale :

Pendant la durée du stage, l'étudiant continue de percevoir les prestations du régime social étudiant, dès lors qu'il y est immatriculé.

5.1. Par ailleurs, s'il ne reçoit aucune gratification de l'Organisme d'accueil ou si celle-ci est inférieure ou égale au produit de 12,5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale par le nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois considéré, cet Organisme n'est pas assujéti au versement de cotisations sociales (articles L. 241-3, L. 242-1, L. 242-4-1 et D. 242-2-1 du Code de la Sécurité Sociale).

5.2. En cas de gratification supérieure au produit de 12,5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale par le nombre d'heures de stage effectuées au cours du mois considéré, des cotisations et contributions patronales et salariales de sécurité sociale sont à verser par l'Organisme d'accueil. Elles sont calculées sur la différence entre le montant de la gratification et la franchise indiquée ci-dessus, au paragraphe 5.1.

5.3 Dans les deux cas, l'étudiant continue à bénéficier de la législation sur les accidents de travail au titre de l'article L. 412-3-2 du Code de la Sécurité Sociale, régime étudiant (alinéa "a" pour les étudiants des IUT et de IISIFC, alinéa "b" pour ceux des autres composantes de l'UTC, en application des articles D. 412-3, D. 412-4 et D. 412-6 du même Code).

Si un accident survient à l'étudiant, soit au cours de son activité au sein de l'Organisme d'accueil, soit au cours d'un trajet pour s'y rendre, soit sur les lieux vers lesquels il doit se déplacer pour les besoins de son stage, cet Organisme adresse la déclaration d'accident à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie compétente (voir adresse en dernière page) avec copie à l'Établissement de formation (articles R 412-4-1 et R 412-4-11 du Code de la Sécurité Sociale).

Les mêmes obligations incombent à un établissement de santé accueillant des étudiants en médecine ou en pharmacie n'ayant pas un statut hospitalier, dans le cadre d'un stage hospitalier obligatoire.

Les paragraphes 5.1 à 5.3 ci-dessus s'appliquent aux étudiants étrangers régulièrement inscrits dans l'Établissement, pendant l'année universitaire de référence.

5.4 Protection "Maladie" du stagiaire à l'étranger :

5.4.1 Protection résultant du régime "étudiant" français :

1) Dans l'hypothèse où l'étudiant est susceptible de continuer à bénéficier de cette protection, il doit, naturellement, signaler son départ en stage à l'étranger en temps utile et recevoir l'agrément de la Sécurité Sociale après avoir demandé un formulaire de maintien des droits de sa protection "Maladie" étudiante à l'étranger :

a) Pour les stages au sein de l'Espace Économique Européen (EEE) effectués par les étudiants de nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne, il convient de demander la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).

b) Pour les stages effectués au Québec par les étudiants de nationalité française, il s'agit du formulaire SE401Q (104 pour les stages en entreprise, 106 pour les stages en université).

2) Dans tous les autres cas :

Les étudiants qui engagent des frais de santé à l'étranger peuvent être remboursés auprès de la mutuelle qui leur tient lieu de Caisse de Sécurité Sociale étudiante, au retour et sur présentation de justificatifs. Le remboursement s'effectuant alors sur la base des tarifs de soins français, des écarts importants peuvent apparaître entre les sommes engagées et celles qui leur seront reversées.

Il est donc fortement recommandé à l'étudiant de souscrire une assurance Maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée du stage, auprès de l'organisme de son choix (mutuelle étudiante, mutuelle des parents, compagnie privée ad hoc...).

Exception : si l'Organisme d'accueil du stagiaire lui fournit une couverture "Maladie" en vertu des dispositions du droit local (voir paragraphe 5.4.2. ci-dessous), l'étudiant peut alors choisir de bénéficier de cette protection "Maladie" locale. Avant d'effectuer un tel choix, il vérifie l'étendue des garanties proposées.

5.4.2 Protection fournie par l'Organisme d'accueil du stagiaire :

En cochant la case appropriée, l'Organisme d'accueil indique, ci-dessous, s'il fournit une protection "Maladie" au stagiaire, en vertu du droit local :

☐ **OUI** (celle-ci s'ajoute au maintien, à l'étranger, des droits issus du régime "étudiant" français) ;

☐ **NON** (la protection découle alors exclusivement du maintien, à l'étranger, des droits issus du régime français étudiant).

5.5. Protection "Accident du Travail" du stagiaire à l'étranger ou dans les Territoires français d'Outre-Mer :

5.5.1 Pour pouvoir bénéficier de la législation française sur la couverture "accident de travail", le présent stage doit :

- Être d'une durée au plus égale à 12 mois, prolongations incluses (article R. 444 7 du Code de la Sécurité Sociale).
- Recevoir de la CPAM un accord préalable donné à l'Établissement, relatif au maintien des droits de l'assuré à l'étranger ou dans un TOM.
- Ne donner lieu à aucune gratification par l'Organisme d'accueil supérieure à la franchise indiquée ci-dessus, au paragraphe 5.1.
- Se dérouler exclusivement dans l'Organisme d'accueil partie à la présente convention.
- Se dérouler exclusivement dans le pays étranger ou le TOM cités.

5.5.2. Si les conditions énoncées ci-dessus sont réunies, la déclaration d'accident de travail est effectuée par l'Établissement de formation qui doit être informé par écrit, dans un délai de 48 heures, des circonstances précises de cet accident par l'Organisme d'accueil.

5.5.3. La garantie dont bénéficie le stagiaire concerne les accidents survenus :

- dans l'enceinte du lieu du stage et aux heures de stage ;
- sur le trajet "aller-retour" habituel entre la résidence du stagiaire sur le territoire étranger ou le TOM et le lieu du stage ;
- sur le trajet "aller-retour" (en début et fin de stage) entre le domicile du stagiaire situé sur le territoire français et le lieu de résidence à l'étranger ou dans le TOM ;
- dans le cadre d'une mission confiée par l'Organisme d'accueil et obligatoirement sur ordre de mission.

5.5.4. Si une seule des conditions prévues ci-dessus au point 5.5.1 n'est pas remplie, l'Organisme d'accueil s'engage par la présente convention à couvrir le stagiaire contre le risque d'accidents de travail, de trajet et les maladies professionnelles et à en assurer toutes les déclarations nécessaires. L'Organisme d'accueil doit impérativement, même dans cette hypothèse, signaler immédiatement à l'Établissement de formation tout accident du travail survenu à l'étudiant durant son stage.

5.5.5. De même, si l'étudiant remplit des missions limitées en dehors de l'Organisme d'accueil ou en dehors du pays ou du TOM où s'effectue le stage, cet Organisme doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour lui fournir les assurances appropriées.

♦ Article 6. Responsabilité civile et assurances :

Chacune des trois parties (Établissement, Organisme d'accueil et étudiant) déclare être garantie au titre de sa responsabilité civile.

Quelle que soit la nature du stage et le pays de destination, le stagiaire s'engage à se couvrir par un contrat d'assistance (rapatriement sanitaire, assistance juridique etc.) et par un contrat d'assurance individuelle accident.

Lorsque l'Organisme d'accueil met un véhicule à la disposition du stagiaire, il lui incombe de vérifier préalablement que la police d'assurance du véhicule couvre son utilisation par un étudiant.

Lorsque, dans le cadre de son stage, l'étudiant utilise son propre véhicule ou un véhicule prêté par un tiers, il doit en faire la déclaration expresse à l'assureur dudit véhicule et, le cas échéant, s'acquitter de la prime correspondante.

♦ Article 7. Discipline :

Durant son stage, l'étudiant est soumis à la discipline et au règlement intérieur de l'Organisme d'accueil, notamment en ce qui concerne les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité qui s'y appliquent.

En cas de difficulté, le responsable du stage au sein de l'Organisme d'accueil est tenu d'en informer, le plus rapidement possible, l'enseignant de l'Établissement désigné comme tuteur du stagiaire.

Toute sanction disciplinaire éventuelle ne peut être décidée que par l'Établissement, sur production, par l'Organisme d'accueil, des éléments constitutifs des manquements reprochés au stagiaire.

En cas de manquements particulièrement grave à la discipline, l'Organisme d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage de l'étudiant tout en respectant les dispositions fixées à l'article 8 de la présente convention.

♦ Article 8. Absences et interruption du stage :

Interruption temporaire :

Au cours du stage, l'étudiant pourra, si la durée minimale du stage est respectée, bénéficier de congés éventuels qui seront, alors, précisés dans un avenant à la présente convention. S'agissant de toute autre interruption temporaire du stage (maladie, maternité, absence injustifiée...) l'Organisme d'accueil en avisera par courrier l'enseignant de l'Établissement désigné comme tuteur du stagiaire. En cas d'absence, le stagiaire devra, quant à lui, en aviser le responsable du stage au sein de l'Organisme d'accueil dans les vingt-quatre heures ouvrables.

Interruption définitive :

Les stagiaires ne peuvent interrompre leur stage de leur propre initiative, sous peine d'en perdre le bénéfice.

Si l'une des trois parties (organisme d'accueil, Établissement, étudiant) veut mettre fin définitivement au stage, il lui appartient d'en informer les deux autres par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'interruption du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

Article 9. Fin de stage - Rapport - Évaluation :

À l'issue du stage, l'étudiant doit fournir à l'Établissement un rapport de stage, susceptible de faire l'objet d'une soutenance orale, en fonction des modalités pédagogiques spécifiques au diplôme à obtenir. Le stagiaire communique son rapport à l'Organisme d'accueil. Il peut y faire figurer certaines informations et documents internes à cet Organisme, sous réserve d'avoir obtenu, préalablement, l'accord de ce dernier.

L'enseignant tuteur du stagiaire demande au responsable du stage chargé, au sein de l'Organisme d'accueil, du suivi des travaux de l'étudiant, son appréciation sur le travail du stagiaire. L'Organisme d'accueil délivre au stagiaire une attestation de stage qui en précise la nature et la durée et complète une fiche d'évaluation correspondante (annexe 2) qu'il retourne à l'Établissement.

Le responsable direct du stagiaire au sein de l'Organisme d'accueil ou tout autre membre de cet Organisme appelé à se rendre à l'Établissement dans le cadre de la préparation, du déroulement et de la validation du stage ne peut prétendre à une quelconque prise en charge ou indemnisation de la part de l'Établissement.

Article 10. Devoir de réserve et confidentialité :

L'étudiant stagiaire s'engage à n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues au sein de l'Organisme d'accueil pour en faire l'objet de publications ou communications à des tiers sans accord préalable de la direction de cet Organisme, y compris sous forme de rapport de stage. Cet engagement vaudra non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. L'étudiant s'engage à ne conserver, emporter ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'Organisme, sauf accord de ce dernier.

N.B. : Dans le cadre de la confidentialité des informations contenues dans le rapport de stage, l'Organisme d'accueil peut demander une restriction de la diffusion de ce rapport, voire le retrait de celui-ci de certains éléments très confidentiels. Les personnes amenées à en connaître sont, alors, contraintes par le secret professionnel à ne pas utiliser, ni divulguer les informations du rapport en question.

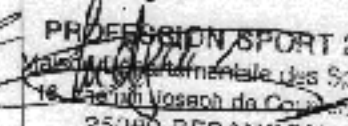
Article 11. Recrutement éventuel :

S'il advenait qu'un contrat de travail soit signé, liant l'étudiant et l'Organisme d'accueil avant la date de fin du stage, la présente convention deviendrait caduque et l'étudiant ne relèverait plus de la responsabilité de l'Établissement. Ce dernier devra impérativement en être averti avant la signature du contrat. Par ailleurs, aucune convention de stage ne peut être conclue pour remplacer un salarié ou éviter un recrutement, même saisonnier, les URSSAF se réservent la possibilité, en cas de fraude, de requalifier un stage en salariat et d'en tirer les conséquences éventuelles en matière de franchise de cotisations.

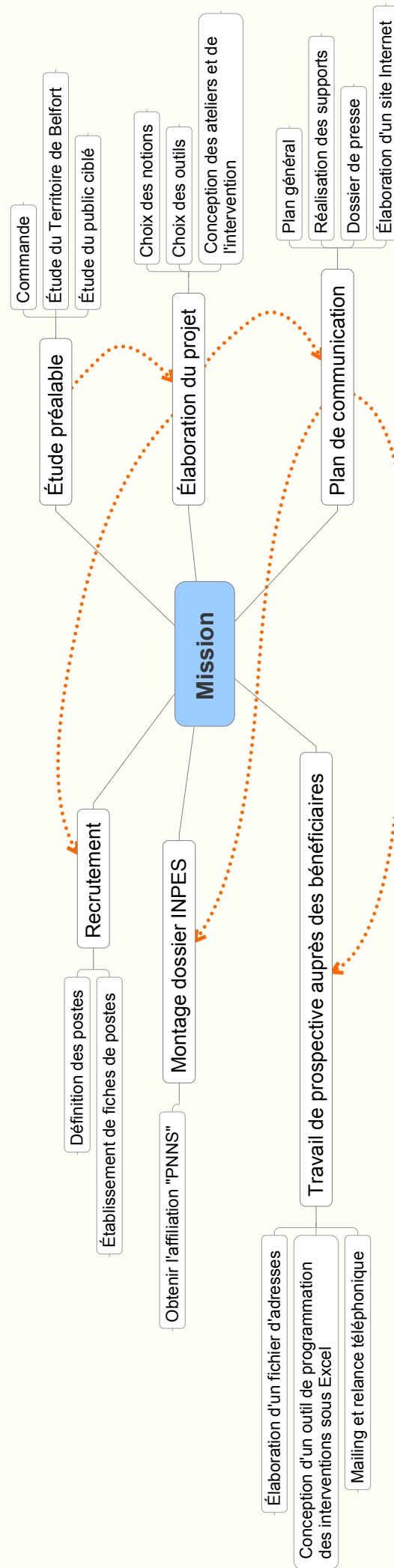
Article 12. Droit applicable - Tribunaux compétents :

La présente convention est régie exclusivement par le droit français. Tout litige non résolu par voie amiable devra être soumis à la juridiction française compétente.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le 13 février 2008

Lu et approuvé Le Président de l'Université et, par délégation, le Directeur de l'UPR, Eric Prédine  Le 13 février 2008	Lu et approuvé L'étudiant stagiaire, VALDENAIRE Caroline  Le 22/02/2008	Lu et approuvé, Le responsable de l'Organisme d'accueil ou son délégué,  PROFESSION SPORT 25 Maison départementale des Sports 16, rue du Vosgien du Commerce 25000 BESANCON Le 22/02/2008 www.profeSSIONsport25.com 06 81 387 626 Email : APE 826 U	L'enseignant chargé du suivi du stage, Gilles Vieille-Marchiset  Le 13 février 2008
--	---	---	--

Annexe 8 : Schéma de ma mission de stage





**Mémoire pour l'obtention du Master 1
Professionnel Sport et Société**



LA PRISE EN COMPTE DE L'OBÉSITÉ DANS UN PROJET À ÉCHELLE LOCALE MISSION AU SEIN DE PROFESSION SPORT

Caroline VALDENAIRE

Mots-clés

Association	Communication	Diagnostic	Évènementiel
Obésité	Sociologie	Santé	Sport

Résumé

Le sport est devenu, aujourd'hui, un réel phénomène de société. Au-delà de la pratique physique, il devient désormais un outil, permettant d'appuyer des changements de société. Hormis son rôle d'insertion, d'intégration, il se pose aussi comme un moyen de préserver sa santé.

Ce mémoire a pour objet la prise en compte, dans un projet à échelle locale, d'un enjeu à échelle nationale (et même internationale), l'obésité. Il démontre comment l'intégration d'une telle problématique demande un diagnostic global, et une réflexion complexe. Une vision multisectorielle, et une volonté générale sont les clés de la réussite d'un projet comme celui-ci.